



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 décembre 2015

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de Janvier 2016

Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatées lors du mois précédent.

En décembre, on constate une baisse de la moyenne des cotations du pétrole brut qui résulte du ralentissement de l'activité économique mondiale et plus particulièrement de la Chine et du Brésil. D'autre part, on constate une production pétrolière qui résiste à la baisse des prix, notamment celle des pays de l'OPEP qui reste élevée en particulier en Arabie Saoudite.

S'agissant de la parité monétaire, on constate une légère hausse du cours de l'euro face au dollar de 0,6 %, ce cours passant en moyenne de 1,079 en novembre à 1,085 en décembre 2015.

Enfin, une revalorisation de la marge des détaillants de 0,162 cts €/1 a été validée afin de prendre en compte l'évolution des coûts salariaux et la priorité donnée au maintien de l'emploi dans les stations services, après présentation aux membres de l'observatoire des prix des marges et des revenus en réunion plénière du 26 novembre 2015.

Par conséquent, à compter du **1^{er} janvier 2016 à zéro heure** :

1°/ Pour les carburants routiers, les prix maxima sont fixés comme suit :

- Super sans plomb : **1,31 €/1** soit **+5 cts/1** par rapport à décembre 2015 (1,26 €/1),
- Gazole route : **0,97 €/1** soit **-2 cts/1** par rapport à décembre 2015 (0,99 €/1).

2°/ **Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 20,08 €** au lieu de 19,31 € en décembre, soit une **hausse de +0,77 €**.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen constaté est de 1,27 €/1 pour le super sans plomb et de 1,104 €/1 pour le gazole.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1